

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

AMBASSADE DE FRANCEEN SERBIE

FICHE SERBIE

Dernière mise à jour : avril 2015 Rédacteurs : V. Manfroni / C. Jouve (Institut français de Serbie)

I- Organisation de l'enseignement supérieur

La Serbie a rejoint le processus de Bologne en 2003 et a initié des réformes dont le cadre légal a été adopté en 2005 par la loi sur l'enseignement supérieur qui introduit le système européen de transfert de crédits et un système en trois cycles. Une nouvelle loi sur l'enseignement supérieur adoptée en septembre 2014 réglemente les questions d'accréditation, la reconnaissance des diplômes étrangers, et met en place des mesures pour améliorer la transparence dans le système serbe, notamment avec la création d'un registre des thèses de doctorat pour favoriser la transparence dans la délivrance des diplômes universitaires les plus élevés du pays.

Actuellement, la Serbie reconnait 19 universités accréditées : 8 universités d'Etat et 11 universités privées, chaque programme d'étude faisant l'objet d'une accréditation particulière. Près de 250 000 étudiants sont inscrits dans les différents cursus proposés (85% dans les universités d'Etat et 15% dans les établissements privés).

La loi de 2014 accorde également une place importante à une réforme du système de formation professionnelle, qui ne correspond pas actuellement aux besoins du marché du travail serbe : c'est une priorité du pays. Après l'introduction du processus de Bologne, la formation universitaire professionnelle est passée de deux à trois ans. Elle s'effectue au sein d'écoles techniques :

- les académies d'enseignement technique (Akademija strukovnih studija) ;
- les écoles supérieures (visoke skole) ;
- les écoles supérieures d'enseignement technique (Visoka škola strukovnih studija).

Il en existe 64 (47 publiques et 17 privées) auxquelles s'ajoutent 6 écoles proposant des cycles d'études de cinq ans (trois années initiales de formation puis deux années de spécialisation). Les disciplines enseignées sont variées :

- techniques : mécanique, électrotechnique, industries textiles, chimie, technologies...
- santé, paramédical : infirmières, physiothérapeutes, techniciens sanitaires, nutritionnistes...
- gestion, marketing, hôtellerie, tourisme...

a. Les universités d'Etat

- l'Université de Belgrade : 88 000 étudiants, 3800 professeurs et chercheurs, 31 facultés, 11 instituts de recherche, 11 centres universitaires d'information et de suivi des étudiants et des chercheurs, 315 programmes d'études.
- l'Université des Arts de Belgrade : 4 facultés, 2700 étudiants, 470 professeurs, 70 programmes proposés.
- l'Université de Novi Sad : 50 000 étudiants, 3000 professeurs, 14 facultés (réparties à Novi Sad, Subotica, Zrenjanin et Sombor), 10 Centres d'études et de recherche, 2 instituts scientifiques, 359 programmes d'études.
- l'Université de Niš : 13 facultés (2 autres facultés en cours de création), 28 207 étudiants, 1500 professeurs, 133 programmes d'études.
- l'Université de Kragujevac : 12 facultés (réparties à Kragujevac, Čačak, Jagodina, Kraljevo, Užice, Vrnjačka Banja), 18 478 étudiants, 1000 professeurs, 114 programmes d'études.
- l'Université d'Etat de Novi Pazar : 10 départements, 4000 étudiants, 250 professeurs. 50 programmes d'études.
- l'Université de Priština, délocalisée à Kosovska Mitrovica : 10 facultés, 10 000 étudiants, 750 professeurs.

- l'Université de la Défense, qui dépend du Ministère de la défense et forme les officiers.

b. Les universités privées

- l'Université Singidunum (siège à Belgrade) : 9 facultés réparties en Serbie, 9000 étudiants, 400 professeurs ;
- l'Université Megatrend (siège à Belgrade) : 11 facultés réparties dans la Serbie, 7000 étudiants, 300 professeurs ;
- l'Université « Business Academy » (siège à Novi Sad) : 4 facultés, 5000 étudiants et 300 professeurs ;
- l'Université Educons (siège à Novi Sad) : 5 facultés, 2700 étudiants et 150 professeurs ;
- l'Université Metropolitan (siège à Belgrade) : 4 facultés, 750 étudiants et 50 professeurs ;
- l'Université Union Nikola Tesla (siège à Belgrade) : 4 facultés ;
- l'Université européenne (siège à Belgrade) : 2000 étudiants, 200 professeurs ;
- l'Université Union (siège à Belgrade) : 8 facultés, 2500 étudiants, 250 professeurs ;
- L'Université Alfa (siège à Belgrade) : 8 facultés à Belgrade et Novi Sad. 1500 étudiants, 150 professeurs ;
- L'université de Novi Pazar, gérée par une fondation confessionnelle de droit privé : 3 facultés, 2000 étudiants et 150 professeurs.

II- Organisation des études et enseignements dispensés

1. Les cursus

La loi de 2005 a rendu obligatoire dans toutes les institutions d'enseignement supérieur serbes le passage à la formule Licence-Master-Doctorat, avec validation de 60 ECTS par année. Le système universitaire en trois cycles comprend :

- Les études universitaires de premier niveau sur 3 à 4 ans (180 à 240 ECTS);
- Les études en master d'une durée de 1 à 2 ans (60 à 120 ECTS) ;
- Les études de doctorat, au minimum 3 années d'études (180 ECTS).

Dans le secteur médical (médecine, dentiste et médecine vétérinaire), le programme dure six ans (pour un minimum de 360 ECTS). Un cursus intégré a été introduit pour les études en pharmacie (300 ECTS). De plus, le second cycle prévoit la possibilité d'une spécialisation sur une durée minimale d'un an (soit 60 ECTS si un étudiant a validé un total de 300 ECTS dans des études préalables).

Les formations professionnelles comportent deux niveaux:

- Les études professionnelles de base sur 3 ans (180 ECTS);
- Une spécialisation sur 1 an (60 ECTS).

Si l'alignement sur le système de crédits est acquis, les deux-tiers des Universités et facultés en Serbie ont choisi un modèle 4+1+3 (soit respectivement 240 ECTS + 60 + 180), qui diffère du modèle français 3 + 2 +3 (180 + 120 + 180).

Le système de notation aux épreuves s'échelonne de la note minimum 5 à la note 10.

Les programmes d'études doctorales sont théoriquement ouverts dans treize universités en Serbie. Néanmoins, la plupart des programmes d'études doctorales sont concentrés dans quatre universités publiques (Belgrade, Novi Sad, Nis et Kragujevac).

2. L'admission

Avant d'intégrer le système d'enseignement supérieur, les étudiants serbes passent par l'école élémentaire qui dure huit ans, et qui correspond plus ou moins dans le système français à l'école primaire et au collège jusqu'à la quatrième. Au terme de ces huit années, les élèves peuvent s'orienter vers le lycée (4 ans, soit 1 de plus qu'en France) où ils suivent des études générales, mais également vers des lycées professionnels ou technologiques (3 ou 4 ans). Chaque lycée fait passer un concours d'entrée, mais prend également en compte les notes obtenues par les élèves durant l'école élémentaire. Les élèves doivent passer des examens en mathématiques et en anglais ainsi que dans deux autres matières en fonction des enseignements dispensés dans l'établissement.

Pour s'inscrire à l'université, les étudiants doivent également passer par des concours d'entrée. Le processus d'admission n'est pas centralisé au niveau de l'université. Chaque faculté est responsable de l'organisation de ses examens d'entrée qui se composent d'une ou deux épreuves écrites. Le résultat final pour l'admission prend en compte la note des points obtenus à cet examen (coefficient 3) et la moyenne des résultats des 4 années

d'enseignement secondaire (coefficient 2). La note finale s'échelonne sur 100 points. Ensuite, la faculté établit un classement des candidats. En fonction de sa position dans ce classement, le candidat pourra :

- s'inscrire dans la faculté en fonction du numerus clausus mis en place par la faculté ;
- s'il figure dans les premiers du classement, bénéficier de bourses de l'État lui assurant une inscription gratuite, en fonction des quotas d'étudiants boursiers fixés par l'État pour chaque faculté ;
- s'inscrire à titre payant si ses résultats lui permettent de figurer dans le numerus clausus en dehors du quota d'étudiants boursiers.

3. Processus d'accréditation des enseignements

Le Ministère de l'éducation, de la Science et du développement technologique est assisté d'un Conseil national de l'enseignement supérieur (CNES), dont les membres sont élus par le parlement. Le CNES choisit à son tour les membres de la Commission d'accréditation et du contrôle qualité (CAPQ). Aux côtés du CNES, les recteurs et vice-recteurs de toutes les universités serbes composent la Conférence des Universités.

Une vaste procédure d'accréditation de l'ensemble des formations dispensées, au sein des Universités publiques et privées, est menée par la CAPQ. Elle devait permettre d'apporter des garanties sur la qualité des formations proposées, en particulier dans le secteur privé.

Au niveau national, les accréditations sont délivrées par le Ministère de l'éducation, de la Science et du développement technologique. Dans la province autonome de Voïvodine, ce sont les autorités provinciales qui sont compétentes en matière d'accréditation.

III- Principaux atouts du système d'enseignement supérieur

L'ouverture à l'international des universités serbes est croissante et se renforce dans le cadre du processus d'adhésion de la Serbie à l'Union européenne, ouvert en janvier 2014. L'influence des programmes européens (Erasmus+, Horizon 2020) se développe en Serbie et accélère la mobilité universitaire, largement facilitée par la suppression des visas de court séjour.

La Serbie est un pays à fort potentiel de coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur, et les établissements d'enseignement supérieur français peuvent y trouver des partenaires de qualité, notamment dans le secteur de la recherche.

Le système serbe possède de nombreux atouts :

- l'offre universitaire est conséquente avec 8 universités publiques et 11 universités privées pour un pays de 7 millions d'habitants, et la qualité moyenne de l'enseignement très satisfaisante ;
- la sélection à l'entrée des universités, effectuée au niveau des facultés, permet de retenir les meilleurs étudiants dans les filières les plus demandées ;
- le système de financement par le budget de l'État, concernant près de la moitié des étudiants sur critère de mérite, assure un accès étendu au système d'enseignement supérieur pour des étudiants de divers milieux sociaux :
- les filières scientifiques (physique, chimie, mathématiques, sciences de l'ingénieur) sont d'un très bon niveau et appréciées tant des entreprises que des équipes de recherche étrangères ;
- les facultés serbes intègrent de plus en plus de consortia sur des projets européens ;
- les formations en anglais sont de plus en plus nombreuses et incitent les étudiants étrangers à s'intéresser aux études en Serbie :
- la tradition francophone et francophile encore très présente au sein du monde académique, se renforce avec la mise en place de plusieurs programmes de coopération via l'Agence universitaire de la francophonie.

IV- Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur

a) français

> Les accords de coopération franco-serbe

De très nombreux accords lient les universités serbes et françaises : au 1^{er} juin 2013, l'Ambassade de France Et l'Institut français de Serbie en avaient recensé près de 175, signés pour l'essentiel ces dix dernières années. Ce chiffre inclut les accords cadres d'échanges d'étudiants ou de professeurs, les accords de cotutelle de thèse et les partenariats scientifiques dans le cadre de programme de recherche (PHC ou CNRS).

A titre d'exemple, parmi les accords les plus actifs qui lient les universités serbes à des universités françaises (liste non exhaustive) :

- Université de Belgrade : cotutelles en cours avec les universités de Paris VI, Paris X, Auvergne, Strasbourg, Poitiers ; Université Toulouse-le Mirail / Faculté de philologie de Belgrade (linguistique et informatique) ; Ecole supérieure d'électricité Supélec / Faculté d'électrotechnique de Belgrade (technologies de l'information et systèmes de communication) ; Université de Nice-Sophia Antipolis / Faculté d'économie de Belgrade (économie et macro-économie) ; Université Paris Sud / Université de Belgrade (physique et chimie) ; Centre européen universitaire de Nancy / Faculté de droit de Belgrade (droit européen) ; Ecole Centrale de Paris / Faculté des sciences de l'organisation de Belgrade (ingénierie) ; Université Paris-Est Marne-la-Vallée / Faculté de mathématiques de Belgrade ; Institut d'Etudes politiques de Paris / Faculté de sciences politiques de Belgrade.
- Université de Novi Sad: cotutelles en cours dans le domaine de la robotique (Université de Toulouse), des sciences naturelles (Ecole doctorale du musée d'histoire naturelle) et des sciences techniques (Université de Bordeaux); Université de Montpellier 2; Université de Nice Sophia Antipolis; Université de Saint-Etienne; Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses); Institut national de la santé et de la recherche médicale; Institut national de recherche agronomique (INRA); Paris XI; Ecole Normale Supérieure de Cachan, Université de Strasbourg; ENS de Lyon; Paris 7; Hôpital Universitaire de la Pitié Salpêtrière à Paris / Faculté de médecine de l'Université de Novi Sad et Institut des maladies cardio-vasculaires de Sremska Kamenica.
- Université de Nis: Université d'Artois / Faculté de Philosophie; Université de Franche Comté / Faculté de Philosophie; Université de Nice Sophia Antipolis / Faculté d'économie; Université Pierre et Marie Curie / Faculté des sciences et mathématiques; Université de Poitiers / Faculté de philosophie (domaine des langues slaves et orientales); Université Bordeaux Montaigne (Institut Ausonius) / Faculté de philosophie (archéologie).
- Université de Kragujevac : Université Paul Valery de Montpellier 3.
- > Les doubles diplômes franco-serbes

Actuellement, les étudiants serbes peuvent s'inscrire dans deux cursus leur permettant de se voir délivrer à fois un diplôme serbe et un diplôme français, s'ils valident tous les examens :

- Master 2 "Management et politiques culturelles dans les Balkans" (Université des Arts de Belgrade Université Lyon II): cursus trilingue, soutenance du mémoire en français; autofinancé depuis la rentrée 2008-2009; 253 étudiants diplômés depuis sa création en 2002, renouvellement en juillet 2014 pour 5 ans de la convention liant les deux établissements. Ce master a reçu en 2004 le label « UNESCO Chair », reconnaissant l'excellence de la formation et son importance pour la médiation interculturelle dans la région. Outre le prestige qu'il apporte, le label attire des étudiants des pays de toute la région des Balkans. D'après une enquête réalisée par les dirigeants du master après dix ans de fonctionnement: moins de 7% des diplômés se retrouvent sans emploi après la formation, la plupart obtenant des postes dans des institutions culturelles ou ONGs.
- Master 2 « Etudes européennes », spécialité « Droit de la Construction européenne » (Centre Européen de Nancy de l'Université de Lorraine et Faculté de droit de l'Université de Belgrade) : 250 étudiants formés depuis 15 ans, dont 70 francophones, plusieurs occupent aujourd'hui des postes à responsabilité dans l'administration serbe. Initialement autonome, avec des enseignements dispensés uniquement en serbe et en français, le double diplôme a réouvert à la rentrée 2013-2014 après une interruption de 5 ans, par fusion avec le master anglophone « Intégration européenne », initié sur fonds Tempus, dont il constitue à présent un appendice francophone.

> Les nouvelles opportunités via le programme Erasmus+

De 2007 à 2013, la Serbie a participé très activement et avec succès aux programmes Tempus, Erasmus Mundus et Jeunesse en action ainsi que dans les actions centralisées du programme Lifelong Learning. En juin 2014, la Serbie a signé un accord avec l'Union européenne établissant sa participation au nouveau programme Erasmus+, et lui permettant de prendre part à des mesures de soutien de la politique ainsi que des platesformes électroniques de coopération virtuelle entre les écoles et les fournisseurs d'éducation des adultes. La Serbie travaille actuellement à l'ouverture d'une agence nationale qui lui assurera de pouvoir bénéficier de tous les axes du programme Erasmus+. La fondation Erasmus +, pressentie pour endosser ce rôle, devrait dès

l'automne 2015 pouvoir piloter les premiers projets (e-twinning notamment) jusqu'à la création véritable de l'agence (probablement en 2017).

Cependant, dès à présent et pour la première fois, la Serbie peut être partenaire d'un programme de mobilité : action-clé 1 « Credit mobility in higher education », ayant notamment pour but de renforcer des coopérations préexistantes. Il revient au partenaire français de déposer le projet auprès de son agence nationale. Ce programme permet la mobilité d'étudiants (tout niveau d'études hormis stages, de 3 à 12 mois) et de personnel académique et non-académique (5 jours minimum, 8 heures de cours par semaine). Le projet peut durer de 18 mois à 2 ans. Le programme permet de couvrir les frais de séjour et de mobilité.

Pour pouvoir déposer un projet, les partenaires doivent :

- signer un accord interinstitutionnel (possibilité de signature une fois le projet accepté) qui précise les domaines de la mobilité.
- signer un accord de mobilité avec l'étudiant ou le professeur qui réalise la mobilité.

b) les établissements d'autres pays, notamment européens

Les universités serbes sont très actives sur le plan international et ont signé des accords de coopération avec des universités de la quasi-totalité des pays européens, et sur la plupart des continents. Parmi les pays les plus présents, figurent sans surprise ceux qui sont d'une façon plus générale les plus actifs en termes de coopération bilatérale : Allemagne, Autriche, Italie, mais également les Etats-Unis. Notre pays pèse modestement dans le flux des échanges puisque la France a accueilli 646 étudiants serbes en 2013-2014, se plaçant au 7^{ème} rang loin derrière l'Autriche (2100), la Hongrie (1200), les Etats-Unis (1100) ou l'Allemagne (1000). Il faut également noter le développement des échanges avec les pays émergents (Chine, Russie, Brésil...) et la volonté de renouer des coopérations avec des pays avec lesquels les contacts étaient autrefois étroits au sein du mouvement des non-alignés.

A titre d'exemple, l'Université de Belgrade a signé des accords-cadres avec plus de 200 universités étrangères et a pris part à plusieurs programmes européens : Tempus (95 projets depuis 2001), Erasmus Mundus (9 projets depuis 2008), Jean Monnet (1 projet depuis 2011), IPA (1 projet depuis 2012), 7ème PCRD (36 projets depuis 2007). L'établissement est membre de l'Association des Universités Européennes (EUA), du réseau des universités des Capitales de l'Europe (UNICA), du réseau des universités des Balkans, notamment. Depuis 2010, l'Université de Belgrade est également dotée d'un Centre de Transfert de Technologie. Créé dans le but d'identifier, de protéger et de commercialiser les résultats de la recherche scientifique, il joue un rôle essentiel dans la protection de la propriété intellectuelle de l'Université de Belgrade. Plus qu'un organe universitaire, le centre est un acteur du monde scientifique et économique, mettant en relation chercheurs et entreprises, liant innovation à la commercialisation. Enfin, au classement de Shanghai, l'Université de Belgrade se positionne au rang de 301 sur les 400 meilleures universités, et dans le domaine des mathématiques et de la physique, elle se classe entre la 151ème et la 200ème place.

Par ailleurs, les universités serbes sont de plus en plus nombreuses au sein du réseau de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF): Université de Belgrade, Université des arts de Belgrade, et très récemment l'Université de Novi Sad. D'autres universités envisagent d'en devenir membres: Université de Nis, Singidunum. Depuis 2014, les universités membres davantage impliquées dans les programmes de coopération de l'AUF entretiennent des liens étroits avec le bureau Europe centrale et orientale (BECO) dont dépend 90 établissements universitaires ou de recherche installés dans 19 pays différents de la région: cela permet de multiplier les liens et actions d'abord entre les universités de la région des Balkans, mais aussi les coopérations avec les universités françaises et des pays francophones, puisque cette coopération permet aux membres de s'appuyer sur un réseau de 800 établissements universitaires sur les 5 continents dans une centaine de pays.

En 2015, avec le soutien de l'AUF, l'Université de Belgrade devrait ouvrir un centre francophone de réussite universitaire grâce auquel les étudiants auront accès à de nombreuses ressources en français.

V- Orientations actuelles de la coopération universitaire franco-serbe

Alors qu'en 2013-2014 la France a accueilli 646 étudiants serbes, la mobilité des étudiants serbes vers la France est une forte priorité : l'Ambassade de France et l'Institut français de Serbie mènent de nombreuses actions pour renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur français, via l'espace Campus France Serbie (près de 400 étudiants accueillis par an en rendez-vous individuels et 45 actions de promotion organisées par an dans les établissements à travers tout le pays).

Depuis 2000, le gouvernement français a délivré 330 bourses à des étudiants serbes (supérieures à 6 mois). Depuis 2008, le nombre d'étudiants bénéficiant de bourses longues pour étudier en France en master ou doctorat a été multiplié par 5, pour atteindre un nombre annuel de près de 50 boursiers serbes.

Aujourd'hui, l'action de la France en Serbie vise à :

1) Augmenter le nombre d'étudiants serbes en France

- Favoriser la mobilité des étudiants des filières scientifiques et techniques (57 % de nos boursiers à ce jour) ;
- Ajouter à la communication et aux actions actuelles axées sur le master/doctorat et les bourses, une deuxième filière de communication à destination des inscriptions en première année, sans bourse (actions de promotion dans les lycées, favoriser le choix d'universités françaises par des étudiants sur le programme Erasmus+);
- Renforcer le partenariat avec les entreprises françaises et serbes pour un partage de financements de bourses, en relation avec les besoins économiques de ces entreprises ;
- Promouvoir l'accord intergouvernemental sur la mobilité des jeunes qui permet aux étudiants et aux jeunes professionnels de vivre une expérience professionnelle en France, en leur octroyant des facilités de visa.

2) Consolider les partenariats universitaires

- Soutenir les doubles diplômes actuellement actifs (Université des arts de Belgrade et Université de Lyon III en Management culturel ; Faculté de droit de Belgrade et Centre européen universitaire de Nancy en droit européen). Créer de nouvelles filières, dans le domaine de l'économie et dans les disciplines technologiques;
- Favoriser le développement des doctorats en cotutelle, garantie d'une persistance de liens étroits entre les équipes de recherche ;
- Renforcer la présence française et francophone dans des facultés d'excellence de Belgrade ;
- Soutenir les filières existantes et encourager la création de nouvelles filières, dans le domaine du droit, de l'économie, dans les disciplines technologiques, notamment en matière d'innovation dans le domaine des technologies de l'information et de la technologie (la Serbie dispose en matière de TIC d'un savoir-faire que des investisseurs tels que ou Microsoft mettent à profit).

3) Développer les réseaux

- Rendre opérationnelle en Serbie la plateforme « francealumni.fr » et accompagner la refonte de l'association ADEF (Anciens diplômés de l'enseignement supérieur français) pour bénéficier d'un véritable réseau de forum et de relais d'expertise ;
- Favoriser des candidatures conjointes, des projets de coopération scientifique dans le cadre du programme européen Horizon 2020, en mettant à profit les liens déjà établis entre équipes des deux pays (dans le programme FP7, la Serbie a participé à 225 projets, dont 18 étaient portés par la France, et en a coordonné 41, dont 3 impliquaient des partenaires français);
- Multiplier les projets conjoints mis en place avec l'AUF, les facultés membres de ce réseau ainsi que le centre de réussite universitaire dédié à l'apprentissage en langue française.

4) Accompagner la Serbie dans les réformes induites par le processus d'adhésion à l'UE

- Appuyer la mise en place d'une agence Erasmus+ en Serbie pour renforcer ainsi l'influence française dans le monde académique et de la recherche ;
- Soutenir la réforme du système d'enseignement supérieur en Serbie pour le rapprocher des standards européens en favorisant la participation d'universités françaises à des projets européens (Erasmus+).

VI- Contacts utiles

Ministère de l'Education, de la Science et du développement technologique: http://www.mpn.gov.rs/

Ministère de la Jeunesse et des Sports (Fonds des jeunes talents) :

http://www.mos.gov.rs/vesti/aktivnosti/konkurs_fond_inostranstvo/?lang=lat

Programme Erasmus+ Serbie: http://erasmusplus.rs/landing-page/

Institut français de Serbie (Belgrade): http://www.institutfrançais.rs/fr/01a.html

Campus France Serbie : http://www.serbie.campusfrance.org/

Université de Belgrade : http://www.bg.ac.rs

Université des Arts de Belgrade : http://www.arts.bg.ac.rs

Université de Novi Sad : http://www.uns.ac.rs/sr/

Université de Nis : http://www.ni.ac.rs

Université de Kragujevac : http://www.kg.ac.rs
Université d'Etat de Novi Pazar : http://www.np.ac.rs